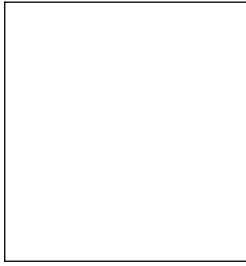


# MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 05 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 25/03/2022

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Manon BREDY épouse CROS, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, Catherine DUC épouse CARCEL, Jean-Luc DURIEUX, Jessica GILLES épouse PRIGENT, Murielle GRIFFET épouse RIVOLLET, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Michel ROBLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Michel BOYET

Mme Murielle RIVOLLET a été désignée comme secrétaire de séance.

## **Délibération n°2022-12** **Convention de financement des travaux du chemin des Chênes avec la commune de Primarette**

Des travaux sont nécessaires sur le chemin des Chênes. Cette voie est mitoyenne avec la commune de Primarette. Ainsi, le montant des travaux doit être pris en charge par les deux communes de manière équivalente.

La commune de Pisieu propose d'être le maître d'ouvrage puisqu'une demande de subvention auprès du département de l'Isère a déjà été faite et accordée à la commune.

La commune de Pisieu devra payer l'intégralité de la facture des travaux avant de demander le remboursement de sa part à la commune de Primarette. La commune de Pisieu percevra le FCTVA sur le montant de ces travaux.

Pour une bonne gestion et une meilleure transparence entre les deux communes, il convient de réaliser une convention de financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement avec la commune de Primarette pour les travaux sur le chemin des Chênes,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**